

**Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal
du Jeudi 29 Juin 2006**

Etaient Présents : Tous les conseillers municipaux sauf GOUACHON Françoise qui a donné pouvoir à JACQUOT Alain et DORBON Cécile qui a donné pouvoir à FIATTE Dominique.

Invité : M. Christian TERREAUX - Cabinet d'Urbanisme

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1/ ETUDE D'AMENAGEMENT QUARTIER NORD

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par décision du 27/04/06, le Cabinet TERREAUX a été missionné pour la réalisation d'une étude d'aménagement du quartier Nord du village qui fait suite à l'approbation du PLU.

L'objectif de cette étude consistait à identifier les différents espaces à aménager ceci dans une perspective cohérente de développement urbain, de mise en sécurité des usagers et de valorisation des lieux dans la zone AU2 concernée : Champ Picot et Aux Vignes de Morteau.

S'appuyant sur un dossier graphique et photographique, M. TERREAUX rend son rapport devant l'assemblée. Son exposé entendu, il s'avère que le plan d'aménagement proposé répond aux attentes du Conseil Municipal et à sa volonté de maîtriser l'urbanisation du secteur tout en proposant différents types d'habitats.

- la zone a été divisée harmonieusement en quatre espaces : locatifs, logements jumelés, dominante pavillonnaire et emprise du pipeline transformée en terrain public d'aisance,
- le schéma routier s'effectue de façon cohérente avec le prolongement des trois rues existantes : Cotard, Champonot et Montperroux.

Après discussions, le Conseil Municipal remercie M. TERREAUX pour sa prestation et décide que le dossier sera repris dès septembre afin d'envisager dans un premier temps la réalisation de la 1^{ère} zone : à dominante Locatifs.

2/ ATTRIBUTION LOGEMENT 22 GRANDE RUE

Le Maire informe l'Assemblée que M. Florent STEINER, locataire 22 grande rue, a donné son préavis pour le 31 Juillet prochain. Trois candidatures ont été déposées pour son remplacement.

Après examen des trois demandes et vote, le logement est attribué à Madame GAULON Monique à compter du 01/08/2006 aux conditions suivantes :

- | | | |
|-----------------------------------|----------|---------------------|
| - Montant du Loyer : | 263,06 € | (base Juillet 2006) |
| - Avance mensuelle pour chauffage | 60,98 € | |
| - Caution à verser à l'entrée | 263,00 € | |

Le Conseil Municipal accepte par ailleurs le remboursement de la caution à M. STEINER (sous réserve des conclusions de l'état des lieux) et à cet effet modifie le budget Primitif 2006 afin d'y inscrire les écritures correspondantes soit :

Section d'Investissement - Article 165

- Dépenses	:	+ 208,09 €	(Sortie M. STEINER)
- Recettes	:	+ 263,00 €	(Entrée Mme GAULON)

3/ PANNEAU ELECTRONIQUE LUMINEUX

Afin de faciliter la diffusion des informations municipales au public, un devis a été sollicité pour l'installation d'un panneau électronique lumineux tel qu'il en existe dans plusieurs communes voisines.

Les prix proposés étant trop élevés, (fourchette de 8000 à 9000 € ht), le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter cet achat.

4/ SOUTIEN AU SAPEUR-POMPIER COMTOIS

Le Maire soumet à l'Assemblée la demande de soutien au Sapeur-Pompier Comtois, revue officielle technique et d'information éditée par l'Union départementale des Sapeurs Pompiers. Ce soutien peut se traduire par l'achat d'un pavé publicitaire (entre 500 et 2590 €) ou par l'adhésion à une liste de soutien : 300 €.

Le Conseil Municipal, estimant ces tarifs trop élevés, rejette à l'unanimité cette demande.

5/ PETITION CONTRE LE BRUIT DE LA RN 83

Le Maire donne lecture à l'Assemblée de la pétition qui vient d'être transmise à M. Le Conseiller Général. Cette pétition, signée par une vingtaine de personnes, exprime la profonde exaspération des riverains de la RN 83 du Garage Renault jusqu'au lieu-dit la Croix de Pierre.

Le Conseil Municipal soutient sans réserve cette pétition. En effet, après un hiver rigoureux - déneigement - salage et des réparations partielles de la chaussée provoquent des bruits exaspérants au passage des camions.

Le dossier est à présent entre les mains du Conseil Général - Service Routes et son évolution sera suivie de très près par la municipalité.

6/ IMPASSE 11-15 GRANDE RUE

La numérotation dans la grande rue demande à être revue. En effet, plusieurs habitations portent le numéro 15 et le numéro 17. Les habitations au 15 grande rue étant situées dans une impasse, le Maire propose de modifier l'appellation de celle-ci pour la différencier de la grande rue avec attribution de nouveaux numéros à chaque maison.

Le premier bâtiment à gauche étant l'ancienne poste, le conseil municipal décide de baptiser la voie « Impasse de l'ancienne poste ».

7/ VENTE DE TERRAIN ZONE ARTISANALE

Par délibération du 29/04/2004, le conseil municipal a accepté la cession à M. MOREL Raphaël d'une surface de 1500 m² à côté de la déchetterie pour implantation de son entreprise.

Cette cession n'ayant pas eu de suite à ce jour, et sur proposition du Maire, l'assemblée décide à l'unanimité d'annuler la délibération correspondante.

8/ ALIGNEMENT CHEMIN DU STADE

Le Maire rappelle qu'une réservation a été faite au PLU pour élargissement du chemin du stade sur une largeur maximum de 6 mètres en vue d'assurer la desserte du secteur.

La construction de M. et Mme JEANNINGROS allant débiter prochainement, le Conseil Municipal décide d'arrêter la largeur de l'emprise du chemin à 5 m et accepte de prendre en charge les frais d'alignement correspondants.

INFORMATIONS DU MAIRE

Le Maire informe que Michel LABOURIER, Président du SIVOS, 1^{er} Adjoint, vient de lui faire part de sa décision de quitter l'ensemble de ses fonctions à compter du 1^{er} septembre prochain pour raisons de santé.

Le Maire et le Conseil Municipal regrettent vivement ce départ et tiennent à saluer l'ampleur et la qualité du travail accompli par Michel LABOURIER tant au niveau de la Commune que du Sivos.

Il est convenu qu'une réunion aura lieu en Août pour organiser son remplacement.

Recensement Population 2006

Le Maire communique à l'Assemblée les résultats du recensement de la population réalisé en Janvier 2006 : 1012 habitants pour 421 résidences principales. Les communes étant à présent recensées par tranche, ce chiffre ne sera toutefois pris officiellement en compte qu'à partir de 2009.

Ecole Maternelle - Départ de Mme CUENOT

Le Maire informe le Conseil que Madame Chantal CUENOT, Directrice de l'Ecole Maternelle prend sa retraite et sera remplacée à la rentrée par Madame ROUILLON Martine.

Le Maire,
A. JACQUOT